



Modus operandi du nouveau dispositif E.F.E. International

à l'attention des Comités locaux des CCE et des CCI FI

Ce document présente les objectifs et le mode opératoire de ce nouveau dispositif à tous les acteurs associés à cette initiative

Une initiative



Version du 2 février 2021





**RÔLE ET MISSION
D'EFE INTERNATIONAL**



Le **Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France** et **CCI France International** ont créé **EFE International** avec un triple objectif :

1. Développer le commerce extérieur de la France
2. Renforcer le lien des E.F.E. avec la France
3. Donner de nouvelles opportunités à de jeunes professionnels

EFE International permettra en particulier aux E.F.E (Entreprises ou Entrepreneurs français(es) de l'Étranger) **d'accéder au dispositif des Volontaires Internationaux en Entreprises (V.I.E).**



Une initiative



Qu'est-ce qu'EFE International ?

EFE International est le « véhicule » permettant de porter d'une façon fiable et pérenne de nouvelles activités au service des Entreprises ou Entrepreneurs Français(es) de l'Étranger (E.F.E.).

- **Société Anonyme de droit français (SAS)**, avec un siège social basé à Levallois-Perret, fondée par les deux organisations **CNCCEF** et **CCI France International**.
- Cette société fait entrer des **E.F.E.** dans son capital pour leur permettre de bénéficier d'un certain nombre de services.
- **Chaque E.F.E. place 2,5 K€ au capital et 2,5 K€ de compte courant bloqué.**
- Ces contributions permettent ainsi à l'entreprise de disposer d'une trésorerie et de garantir toute action nécessaire en cas de besoin, notamment dans le cadre du rapatriement d'un V.I.E., d'une crise dans le pays, d'une E.F.E défailante, etc.
- Ce dispositif permet de créer un lien juridique entre l'E.F.E. et la France et ainsi de bénéficier de nouveaux services auparavant inaccessibles.

Une initiative



Les missions d'EFE International

- **L'activité principale est de servir de plate-forme pour l'envoi de V.I.E** depuis la France vers les E.F.E. actionnaires : assistance à la sélection du V.I.E, montage des dossiers, portage et suivi administratif, gestion salariale, reporting, support juridique en liaison avec Business France...
- EFE International mène dans ce cadre une **action complémentaire** des services de Business France.
- En complément, et pour renforcer le lien et les échanges des E.F.E. avec la France, EFE International pourra être amenée à rendre des **services aux E.F.E. associées, ou à favoriser leur mise en contact** avec des opérateurs français, partenaires, investisseurs...

Une initiative

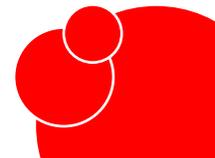


Les avantages du dispositif des V.I.E pour les E.F.E.

- **Recruter des compétences/talents français**, des personnes qui connaissent bien la France.
- **Développer des courants d'affaires avec la France.**
- **Attirer des candidats** via le dispositif.
- **Accéder plus facilement à des profils qualifiés** : trouver les bons candidats sur <https://mon-vie-via.businessfrance.fr>.
- Assoir une politique de **recrutement sur le long terme** et renforcer la **fibres française** dans l'E.F.E.

-> En savoir plus sur le dispositif V.I.E

Une initiative



Les entreprises concernées

Les établissements fondés et/ou dirigés par un ou des Français :

- dont **l'activité abonde l'économie française** :
 - Directement : représentation, importation, distribution de produits ou services français
 - Indirectement : recommandation de technologies, produits, services français
- dont l'activité assure la **promotion de la France** et du **savoir-faire français** dans le pays de résidence.
- dont le projet est de développer de façon significative les flux d'importation depuis la France ou encore d'investir en France, en sommes...

« Une E.F.E. portant la marque France »

Un comité local EFE International analysera cette éligibilité.

Une initiative





RÔLE DES COMITÉS LOCAUX DES CCE ET DES CCI FI

Identification et sélection de ces E.F.E. pour EFE International

1/ Constitution des comités locaux

Dans tous les **pays cibles**, des **comités de sélection** se constituent, associant le Président du **Comité local des CCE**, le Président et le DG de la **CCI FI** et un représentant local de **Business France** ou des **Services économiques de l'Ambassade**. Chacune des 3 entités dispose d'une voix, donc 3 voix en tout.

Liste des pays ouverts au dispositif

2/ Promotion du nouveau dispositif

Les CCI FI et Comités locaux des CCE font la promotion de ces nouvelles possibilités le plus largement possible **auprès des E.F.E. locales** et vers tout **l'écosystème franco local associatif, business, éducatif**, de façon à assurer la meilleure information possible de ces entrepreneurs français de l'étranger.

Les comités sont également encouragés à partager et diffuser **l'enquête mondiale sur les E.F.E.** initiative inédite visant à mesurer l'importance et l'impact de cette typologie d'entreprises à l'étranger.

Une initiative



3/ Évaluation des candidatures

Les entreprises souhaitant bénéficier des services proposés et donc devant intégrer le capital d'EFE International, devront présenter un **dossier de candidature** (confidentiel) **au comité local** démontrant que leur E.F.E. est un acteur qui abonde l'économie française ou assure la promotion de la France et du savoir-faire français dans le pays de résidence.

Contenu du dossier :

- **Description** précise de l'**entreprise** et de son parcours sur les 3/5 dernières années
- Indication sur les **commandes** de biens et services **en France** dans un volume significatif ou pourcentage de ces achats ou **objectif de développer ce volume** (volume et pourcentage à préciser)
- Présentation de l'activité étroitement liée à la France et assurant la **promotion** du **savoir-faire** français, de la « **French touch** »...
- Descriptif de la **mission** qui serait confiée au **V.I.E** et de ses **conditions d'opération** sur place

Une initiative



4/ Lien avec le comité stratégique

Les candidats E.F.E. sélectionnés par les Comités locaux seront proposés au **Comité stratégique d'E.F.E. International** pour incorporation dans la société.

5/ Intégration de l'E.F.E. au capital d'EFE International

Une fois le « Label EFE » obtenu et après approbation de son dossier par le Comité stratégique d'EFE International, l'entreprise pourra entrer dans le capital d'EFE International SAS.

Il lui sera demandé **une prise de participation dans le capital d'EFE International** à hauteur de 2,5 K€ et **un versement en compte courant d'associé** d'un montant de 2,5 K€.

Une fois cette procédure réalisée et le pacte d'associé signé, l'E.F.E pourra alors constituer son dossier de V.I.E auprès d'EFE International.

Une initiative





**ARTICULATION DES RELATIONS ENTRE
LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES**

V.I.E et EFE International

- Les E.F.E. acquitteront auprès d'EFE International les coûts directs liés au V.I.E (indemnités salaires/voyage) et des frais de gestion pour le portage administratif.
- Ces frais incluent la gestion administrative du dossier, les avances de frais et l'instruction du dossier. La tarification appliquée représentera un montant de 3 000 €, qui sera dégressif selon le nombre de V.I.E recrutés par l'E.F.E.
- Les V.I.E seront placés sous l'autorité d'EFE International qui s'assurera de leur protection juridique et du rapatriement si nécessaire.
- Business France facturera uniquement EFE International.
- EFE International s'engage à traiter tous les éventuels contentieux selon les règles de bonne gestion et en conformité avec les mesures édictées par Business France.

Une initiative



Perspectives

- Chaque année, de nouvelles Entreprises Françaises de l'Étranger auront l'opportunité d'entrer au capital d'EFE International permettant ainsi la création d'un puissant maillage d'E.F.E. partout dans le monde faisant rayonner l'économie française.

Une initiative





CONTACTS

Charles MARIDOR
Délégué Général

cmaridor@ccifrance-international.org
+33 (0)6 74 00 92 46

Alain TAIEB
Président

taieb-a@mobilitas.org
+33 (0)6 64 67 62 79